

CONTRIBUTION COMMUNE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA MAISON EUROPENNE DES POUVOIRS LOCAUX FRANÇAIS AU LIVRE BLANC DU COMITE DES REGIONS RELATIF A LA GOUVERNANCE A MULTINIVEAUX

Bruxelles, le 30 novembre 2009

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) félicitent le Comité des régions pour la consultation ouverte concernant le Livre blanc sur la gouvernance à multiniveaux.

Elles tiennent à saluer le travail des deux rapporteurs Luc Van den Brande, Président du comité des Régions et Michel Delebarre, Ancien Ministre, député, maire de Dunkerque, président de l'agglomération de Dunkerque grand littoral et Premier vice-président du Comité des Régions.

Elles rappellent aussi leur soutien à l'avis adopté le 21 octobre 2008 par le Parlement européen « Gouvernance et partenariat aux niveaux national et régional, et base pour des projets dans le domaine de la politique régionale » dont le rapporteur était Jean-Marie Beaupuy.

La gouvernance à multiniveaux participe, comme le rappelle le Livre blanc, de la démocratie.

Elles appuient les propositions formulées dans le Livre blanc du Comité des Régions et plus particulièrement :

- La volonté du Comité des régions de participer systématiquement aux Conseils formels ou informels consacrés à des politiques communautaires qui relèvent de ses domaines de consultation obligatoire ou qui concernent tout particulièrement les autorités régionales et locales dans le cadre de leurs compétences;
- La volonté du Comité des Régions de bénéficier d'un accès aux documents du Conseil, au même titre que les autres institutions européennes participant à l'élaboration de la législation communautaire ;
- La mise en place d'un programme « Erasmus des élus locaux et régionaux » ;
- La demande de davantage de coordination entre les interventions des fonds structurels (FEDER, FSE), des programmes sectoriels et les programmes en faveur du développement rural (FEADER)
- La demande d'une évaluation communautaire des avancées en matière de simplification et de décentralisation de la gestion des fonds structurels au cours de la période 2007-2013 en veillant particulièrement à la proportionnalité des charges administratives au regard du type et de la taille de l'intervention ;
- La mise en place d'initiatives similaires au Pacte des maires sur le

changement climatique dans d'autres domaines, comme les affaires sociales par exemple.

Par ailleurs, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français tiennent à souligner les positions suivantes :

Impact territorial des initiatives européennes

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne consacrera l'objectif de cohésion territoriale au même titre que les objectifs de cohésion économique et social.

Dans la mesure où une part prépondérante de la législation appliquée au niveau local a une source communautaire, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français estiment essentiel d'évaluer a priori l'impact territorial de toute nouvelle initiative communautaire susceptible d'avoir des conséquences locales.

Chaque nouvelle proposition législative devrait ainsi être assortie d'une évaluation d'impact territorial permettant d'analyser précisément les répercussions sur le territoire national des décisions européennes.

Meilleure participation des collectivités locales dans le processus décisionnel européen

Les collectivités locales sont en effet en première ligne sur la plupart des grands enjeux actuels : lutte contre la crise, lutte contre le changement climatique, lutte pour l'insertion... Sans leur implication, les objectifs pourront difficilement être atteints.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français souhaitent être mieux associées aux discussions relatives à des thèmes les concernant tels que l'avenir de la politique de cohésion, le futur des services publics, l'environnement, la lutte contre le changement climatique, les transports, les affaires sociales, l'aide au développement...

Elles peuvent contribuer de façon constructive et utile aux négociations européennes et mettre leur expertise à disposition des institutions européennes, notamment en vue de la révision des principales politiques européennes dans la perspective de l'après 2013.

Participation des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français à l'élaboration des positions françaises au Conseil

Depuis plusieurs années, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français ont entamé, au niveau technique, une collaboration avec le Secrétariat Général aux Affaires Européennes (SGAE) qu'elles souhaitent systématiser et même améliorer en étant associées le plus en amont possible des discussions interministérielles.

Cette concertation doit être à la fois technique et politique. C'est pourquoi les Présidents des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français ont également des échanges réguliers avec le Secrétaire d'Etat français en charge des affaires européennes.

Au delà de la collaboration déjà établie, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français souhaitent que cette concertation soit plus approfondie et institutionnalisée notamment dans le cadre des travaux de la Commission Nationale des Exécutifs.

Nécessaire gouvernance à multiniveaux

Une appropriation par les élus locaux des objectifs de l'Union Européenne et de la mise en œuvre des politiques européennes est une condition de leur réussite. Par exemple, la Stratégie de Lisbonne aurait gagné à associer davantage les niveaux régionaux et locaux à sa définition et à sa mise en œuvre.

De plus, une enquête Eurobaromètre montre bien qu'en matière d'affaires européennes les citoyens font plus confiance aux élus locaux, plus proches d'eux et attendent plus d'être informés et représentés par eux.

Pour toutes ces raisons, les élus locaux ont toute leur place dans la définition et la mise en œuvre des objectifs et politiques communautaires.

Une réelle gouvernance à multiniveaux s'impose par conséquent.

Soutien aux propositions de la délégation française du Comité des Régions

Le Traité de Lisbonne renforce aussi les pouvoirs du Comité des régions ainsi que la collaboration avec les Parlements nationaux.

Dans le cadre de la Présidence française de l'UE, la délégation française du Comité des Régions présidée par Jean-louis Destans, Président du Conseil général de l'Eure, a remis au Secrétaire d'Etat français en charge des affaires

européennes un certain nombre de propositions visant à améliorer la coordination des travaux du Parlement français, du Parlement européen et du Comité des Régions.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français souscrivent à ces propositions :

- Des échanges de vues rassemblant des membres de la délégation française du Comité des Régions, des commissions en charge des affaires européennes de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des parlementaires européens pourraient être organisés deux fois par an.
- Les auditions de membres du Comité des Régions par les commissions affaires européennes de l'Assemblée Nationale, du Sénat pourraient être plus fréquentes.
- La Commission Nationale des Exécutifs pourrait auditionner des membres du Comité des Régions et des représentants des associations d'élus lorsque les sujets européens seront à l'ordre du jour.
- Le SGAE pourrait aussi auditionner plus fréquemment des membres du Comité des Régions et des représentants des associations d'élus.
- Le SGAE pourrait envoyer aux membres de la délégation française du Comité des Régions des fiches d'impact à l'instar de ce qu'il fait pour les députés européens.

Perspectives

Les nouveaux cycles qui débutent :

- institutionnel : renouvellement du Parlement européen et de la Commission européenne ;
- budgétaire : débats sur les prochaines perspectives financières
- politique : renouvellement de la stratégie de Lisbonne, révision des principales politiques communautaires dans la perspective de l'après 2013 ;

pourraient être le bon moment pour commencer à mettre en œuvre une meilleure gouvernance à multiveaux dans laquelle les pouvoirs locaux seraient mieux associés et écoutés.

Associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français

- L'**Association des maires de France** (AMF) réunit aujourd'hui près de 36 000 membres. Elle est présidée par Jacques Pélissard, Député-maire de Lons-le-Saunier.
- L'**Assemblée des départements de France** (ADF) réunit les 102 Départements français. Son Président est Claudy Lebreton, Président du Conseil général des Côtes-d'Armor et Président de la MEPLF.
- L'**Association des maires de grandes villes de France** (AMGVF) réunit 96 membres représentant les grandes villes et les groupements intercommunaux de plus de 100 000 habitants. Elle est présidée par Michel Destot, Député-maire de Grenoble.
- La **Fédération des maires de villes moyennes** (FMVM) compte 190 adhérents, maires de villes dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que présidents d'établissements publics de coopération intercommunale. Cette association est présidée par Bruno Bourg-Broc, Député-maire de Châlons-en-Champagne.
- L'**Association des petites villes de France** (APVF) rassemble plus de 1000 communes, dont la population est comprise entre 3 000 et 20 000 habitants. Son Président est Martin Malvy, ancien ministre, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées.